

DELIBERATION N°2022-03-31-06

Séance du 31 mars 2022

Point n°6 : Diplômes universitaires –modifications

LE CONSEIL DU POLE SOCIETES

VU les statuts de Nantes Université, notamment l'article 70 ;

VU la délibération du Conseil de Gestion de l'UFR de droit et sciences politiques, en date du 24 février 2022, approuvant les modifications apportées au Diplôme Universitaire « propriété intellectuelle » ;

Considérant ;

Le DU « propriété intellectuelle » de Nantes Université créé en 2012 est, dans cette discipline, le seul DU proposé intégralement en formation à distance. La qualité de ce cursus est mise en avant par le nombre croissant de candidatures de professionnels et d'étudiants.

La formation proposée par Nantes Université est la seule couvrant à ce jour l'ensemble de la propriété intellectuelle et proposant des parcours de spécialisation (culture, commerce électronique, informatique et médias).

Elle répond à un besoin croissant de formation en la matière : le développement des technologies de l'information et de la communication obligeant de nombreux professionnels, même non juristes, à se préoccuper du respect de la propriété intellectuelle.

Après délibération, les modifications proposées du Diplôme Universitaire « propriété intellectuelle » sont approuvées.

Membres en exercice	28
Nombre de votants	22
Voix pour	21
Voix contre	0
Abstentions	1

Nantes, le 15 avril 2022

Hélène PEROZ
Directrice du pôle Sociétés

